



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delocalisations

Question au Gouvernement n° 1844

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jean-Claude Decagny.

M. Jean-Claude Decagny. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a decide de mettre en oeuvre une politique innovante et ambitieuse en matiere d'aménagement du territoire. Un certain nombre de dispositifs ont ete mis en place, favorisant un maillage equilibre du territoire en termes d'equipements et de services publics. Tous peuvent s'en feliciter. Cependant, certaines entreprises d'envergure nationale et internationale mettent en place une politique visant au regroupement des sieges sociaux de leurs filiales provinciales vers la region parisienne.

Ces transferts de sieges sociaux s'accompagnent souvent de reductions importantes d'emplois, voire de licenciements, dus a l'impossibilite pour les personnels concernes de quitter leur region pour Paris.

Ne pensez-vous pas que cette volonte vient a l'encontre de votre politique d'aménagement du territoire et que cela peut etre assimilee a un deménagement du territoire, facteur de destructuration tant economique que sociale de regions deja durement touchees ?

Ainsi, dans le bassin de la Sambre, qui souffre d'un taux de chomage de 24 %, la societe Spie-Ferrieres-Tuyauterie annonce son intention de transferer son siege social a Cergy-Pontoise.

Ce transfert de siege social s'accompagne d'une mutation de soixante emplois sur un effectif de 200. Parmi ces soixante personnes, certaines ne peuvent accepter de demenager en region parisienne et seront alors contraintes d'etre licenciees.

De tels transferts peuvent parfois permettre d'etre plus competitifs et de rechercher de nouveaux marches a l'exportation, mais cela n'est pas toujours le cas et, souvent, ils viennent desagreger un tissu economique local fragile et battent en breche les efforts locaux et la volonte d'aménagement du territoire.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'opportunitè reelle de ce transfert soit verifiee et pour que, le cas echeant, celui-ci soit refuse ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration. Effectivement, monsieur le depute, le projet de delocalisation du siege de la societe SPIE-Ferrieres-Tuyauterie va tout a fait a l'encontre de l'aménagement du territoire mais, comme vous le soulignez egalement, la decision de transferer un siege social appartient a l'entreprise, qui peut avoir des raisons de le faire, meme si nous en regrettons les consequences.

L'Etat ne peut en effet s'immiscer dans la gestion des entreprises. Ce n'est pas son role. Chaque fois qu'il a tente de le faire, l'echec a ete patent. En revanche, il peut inciter et orienter, et je puis vous assurer que je m'y emploie, pour limiter un certain nombre de transferts.

Il faut avoir aussi l'honnetete intellectuelle de dire que cela ne se fait pas que dans un sens. Promodes va installer son siege a Caen, la division «missiles» de l'Aerospatiale doit s'installer a Bourges, et La Poste doit transferer pres d'un millier d'emplois en province.

La prime d'aménagement du territoire pour les projets tertiaires couvre la totalite de notre pays, a l'exception de la region parisienne.

M. Robert Pandraud. Pourquoi ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Parce qu'il y en avait trop et qu'il faut un équilibre.

Le Gouvernement poursuit par ailleurs sa politique de déconcentration des administrations et de délocalisation des organismes publics. A ce titre, je suis récemment intervenu auprès du gouverneur de la Banque de France pour qu'il revoie le plan de restructuration de son réseau, plan qui aurait entraîné la suppression de nombreuses succursales dans des villes moyennes et petites.

M. René Couanau. Très bonne intention !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'examinerai avec vous, monsieur Decagny, comment mobiliser les divers moyens d'influence, financiers, réglementaires, que nous pouvons avoir sur la société SPIE-Ferrières-Tuyauterie. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Decagny.

M. Jean-Claude Decagny. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre une politique innovante et ambitieuse en matière d'aménagement du territoire. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place, favorisant un maillage équilibré du territoire en termes d'équipements et de services publics. Tous peuvent s'en féliciter. Cependant, certaines entreprises d'envergure nationale et internationale mettent en place une politique visant au regroupement des sièges sociaux de leurs filiales provinciales vers la région parisienne.

Ces transferts de sièges sociaux s'accompagnent souvent de réductions importantes d'emplois, voire de licenciements, dus à l'impossibilité pour les personnels concernés de quitter leur région pour Paris.

Ne pensez-vous pas que cette volonté vient à l'encontre de votre politique d'aménagement du territoire et que cela peut être assimilée à un déménagement du territoire, facteur de déstructuration tant économique que sociale de régions déjà durement touchées ?

Ainsi, dans le bassin de la Sambre, qui souffre d'un taux de chômage de 24 %, la société Spie-Ferrières-Tuyauterie annonce son intention de transférer son siège social à Cergy-Pontoise.

Ce transfert de siège social s'accompagne d'une mutation de soixante emplois sur un effectif de 200. Parmi ces soixante personnes, certaines ne peuvent accepter de déménager en région parisienne et seront alors contraintes d'être licenciées.

De tels transferts peuvent parfois permettre d'être plus compétitifs et de rechercher de nouveaux marchés à l'exportation, mais cela n'est pas toujours le cas et, souvent, ils viennent désagréger un tissu économique local fragile et battent en brèche les efforts locaux et la volonté d'aménagement du territoire.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'opportunité réelle de ce transfert soit vérifiée et pour que, le cas échéant, celui-ci soit refusé ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Effectivement, monsieur le député, le projet de délocalisation du siège de la société SPIE-Ferrières-Tuyauterie va tout à fait à l'encontre de l'aménagement du territoire mais, comme vous le soulignez également, la décision de transférer un siège social appartient à l'entreprise, qui peut avoir des raisons de le faire, même si nous en regrettons les conséquences.

L'État ne peut en effet s'immiscer dans la gestion des entreprises. Ce n'est pas son rôle. Chaque fois qu'il a tenté de le faire, l'échec a été patent. En revanche, il peut inciter et orienter, et je puis vous assurer que je m'y emploie, pour limiter un certain nombre de transferts.

Il faut avoir aussi l'honnêteté intellectuelle de dire que cela ne se fait pas que dans un sens. Promodes va installer son siège à Caen, la division « missiles » de l'Aérospatiale doit s'installer à Bourges, et La Poste doit transférer près d'un millier d'emplois en province.

La prime d'aménagement du territoire pour les projets tertiaires couvre la totalité de notre pays, à l'exception de

la region parisienne.

M. Robert Pandraud. Pourquoi ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Parce qu'il y en avait trop et qu'il faut un équilibre.

Le Gouvernement poursuit par ailleurs sa politique de déconcentration des administrations et de délocalisation des organismes publics. A ce titre, je suis récemment intervenu auprès du gouverneur de la Banque de France pour qu'il revoie le plan de restructuration de son réseau, plan qui aurait entraîné la suppression de nombreuses succursales dans des villes moyennes et petites.

M. René Couanau. Très bonne intention !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'examinerai avec vous, monsieur Decagny, comment mobiliser les divers moyens d'influence, financiers, réglementaires, que nous pouvons avoir sur la société SPIE-Ferrières-Tuyauterie. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Decagny Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1844

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 1996, page 5352

Réponse publiée le : 16 octobre 1996, page 5352

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 octobre 1996